

militaires, qui auraient pourchassé les habitants de Kamenge et de Kinama et en auraient massacré plus d'une centaine, la majorité des victimes étant encore une fois des femmes et des enfants.

#### CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Dans son rapport sur le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (E/1997/64, par. 47), le Secrétaire général fait allusion aux résolutions adoptées lors de la session de 1997 de la Commission des droits de l'homme, et notamment à la résolution concernant le Burundi. La résolution demande à toutes les parties au conflit de mettre fin au cycle de la violence et des tueries — en particulier, de la violence sans discernement à l'égard des réfugiés, des femmes, des enfants et des personnes âgées — et demande au Rapporteur spécial de tenir compte des deux sexes dans son travail.

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

##### Rapport du Rapporteur spécial de la CDH (A/52/505)

Dans son rapport concernant la période allant du 15 avril au 31 août 1997, et qui s'appuie sur les derniers développements de la crise burundaise, le Rapporteur spécial mentionne en introduction des informations des médias suivant lesquelles le gouvernement burundais avait demandé au représentant du Haut-Commissaire aux droits de l'homme de mettre fin à son mandat. Le rapport souligne que le mandat du Rapporteur spécial est défini par la Commission des droits de l'homme et relève de la seule compétence du président de la Commission des droits de l'homme.

Un examen de la situation d'ensemble au Burundi depuis la mi-avril 1997 a corroboré les tendances soulignées par le Rapporteur Spécial dans l'additif au rapport principal a soumis à la session de 1997 de la Commission. Un certain nombre d'éléments spécifiques se dégagent de cette situation d'ensemble : le gouvernement a dû relever des défis sur plusieurs fronts, notamment en s'appuyant sur les forces armées, en négociant avec les représentants du Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD) et en composant avec les exigences de pays voisins comme le Rwanda et l'Ouganda; un renouveau de la vie politique s'est produit dans le pays, grâce à la levée partielle en avril 1997 de certaines dispositions de l'embargo imposé au Burundi, bien qu'il ne s'agisse toujours pas d'un retour à la démocratie; le gouvernement a lancé une vaste campagne de sensibilisation et d'information, relayée par la télévision, pour convaincre les divers secteurs de la société civile du bien-fondé des négociations entreprises avec le CNDD et de la nécessité de les poursuivre; l'accent de la campagne a été mis sur trois thèmes principaux, soit la poursuite du débat national pour rapprocher et réconcilier les Burundais, l'organisation de conférences de paix auxquelles participeraient les Burundais de l'extérieur tout comme ceux de l'intérieur, et enfin le déclenchement prochain de négociations ouvertes à toutes les parties au conflit burundais dans la région des Grands Lacs; en mai s'est tenue devant la Cour suprême de Bujumbura la deuxième audience du procès de 53 officiers militaires accusés d'avoir participé dans le coup d'État manqué de 1993; la volonté du gouvernement de mener des négociations de paix avec toutes les parties au conflit, y compris avec les factions armées, et la

poursuite des pourparlers ont suscité une vague de mécontentement et de protestation, notamment parmi les étudiants de l'Université de Burundi, à Bujumbura; la poursuite des affrontements entre rebelles et militaires dans plusieurs provinces a causé la mort parmi la population civile; des dizaines de milliers de personnes ont été regroupées dans des camps où elles ont été coupées de toute aide humanitaire et en proie à des épidémies de choléra, de malaria et de dysenterie; la session parlementaire de l'Assemblée nationale a pris fin sans qu'une seule loi ait pu être votée, faute d'un quorum suffisant; en juin, les affrontements entre militaires et groupes rebelles semblaient avoir diminué d'intensité dans certaines régions; le gouvernement a annoncé que les camps de regroupement seraient démantelés et a lancé la première opération de retour des populations déplacées vers leurs collines d'origine; la frontière séparant le Burundi de la République démocratique du Congo a été réouverte en juillet 1997, première étape d'une normalisation des relations entre les deux pays; les principales forces politiques du pays, le FRODEBU et l'UPRONA, continuaient d'être déchirées par leurs divisions internes, tandis que les groupes extrémistes aux deux pôles de l'échiquier politique étendent leur influence; des divisions internes analogues existaient au sein des groupes rebelles, comme l'ont démontré les affrontements répétés entre les membres du Front pour la défense de la démocratie (FDD), bras armé du CNDD, et le Parti pour la libération du peuple hutu (PALIPEHUTU); six condamnés ont été pendus en juillet à la suite de procès au cours desquels leurs droits fondamentaux — l'aide d'un avocat, par exemple — n'ont pas été respectés; de sérieuses atteintes au droit à l'intégrité physiques des détenus ont été signalées, de même que des disparitions forcées.

Le rapport fait état des conséquences de la guerre et de l'embargo : 600 000 Burundais ont été déplacés; plus de 100 000 enfants déplacés n'ont bénéficié d'aucune aide quelconque; la grande majorité de ces populations étaient privées du minimum des denrées alimentaires nécessaires pour éviter la malnutrition et les maladies; dans certaines régions, les conditions d'insécurité ont forcé de très nombreuses personnes sous-alimentées à se diriger vers des dispensaires en quête d'aide médicale et alimentaire, souvent après avoir vécu des mois cachées dans les forêts; le coût moyen des denrées alimentaires a augmenté de 40 à 50 % par rapport au début de 1996; on a détecté l'épidémie de typhus la plus grave au Burundi depuis la Deuxième Guerre mondiale; l'effet le plus tangible des sanctions s'est manifesté par une augmentation globale substantielle des prix des biens et services, qui variait toutefois selon les régions du pays; les sanctions ont touché tous les secteurs, y compris l'éducation, l'agriculture, l'industrie légère et les services de santé; le déficit de la balance des paiements a augmenté d'environ 20 %, bien que le gouvernement ait continué de payer le service de sa dette à l'étranger, diminuant ainsi les réserves en devises du pays.

La section du rapport consacrée aux droits de l'homme fournit des détails sur diverses situations, y compris : les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique, liées aux massacres, pillages, incendies, pertes de vie des civils pris dans le feu croisé entre des forces du gouvernement et des rebelles, destructions des maisons, attaques dans les marchés publics; les arrestations et détentions arbitraires qui ont suivi les contrôles d'identité, et les arrestations fondées sur des soupçons de participation aux massacres de 1993; la torture et